

La pauvreté des personnes en âge de travailler en Suisse

En Suisse, environ 1 personne sur 12 âgées de 20 à 59 ans était affectée par la pauvreté monétaire en 2005, contre un actif sur 24 vivant dans un ménage disposant au moins de l'équivalent d'un emploi à plein temps. Le phénomène suit l'évolution conjoncturelle entre 2000 et 2005. Certains actifs sont plus exposés que d'autres, notamment les indépendants, les actifs élevant seuls leurs enfants ou ayant plus de deux enfants, les personnes non qualifiées et celles de nationalité étrangère.



Les actifs pauvres sont des personnes qui, malgré leur salaire, ne peuvent parvenir à un niveau de revenu décent permettant une vie socialement intégrée. On les rencontre surtout dans le personnel de l'hôtellerie-restauration et parmi les employés occupés par les ménages privés.

Photo: Keystone

Les pays «occidentaux» ont connu après la Deuxième Guerre mondiale une croissance économique exceptionnelle qui a eu un fort impact sur les salaires (en Suisse, l'indice des salaires réels est multiplié par 2,4 pendant les Trente Glorieuses, entre 1945 et 1975). Cela a notamment permis aux travailleurs peu qualifiés de gagner des salaires relativement confortables, grâce à des gains de productivité très importants¹. En outre, les progrès techniques et le développement de l'État social ont renforcé l'impact de cette hausse des salaires réels, ce qui a permis d'éradiquer la malnutrition et les maladies aisément traitables. Dans une économie moderne, hautement monétarisée, parler de pauvreté revient donc à estimer le

revenu nécessaire pour mener une vie décente et socialement intégrée.

Cela s'avère difficile pour plusieurs raisons, liées notamment à la distribution des revenus. Celle-ci, que ce soit en Suisse ou dans les autres pays économiquement développés, se caractérise par une forte concentration pour les revenus inférieurs à la moyenne et un étalement très important pour la portion supérieure. Beaucoup de ménages ont des revenus se situant dans une fourchette de quelques centaines de francs par année. Plus précisément, dans la plupart des pays de l'OCDE, la part des foyers dont le revenu se situe entre 50% et 60% du revenu équivalent médian² est très importante; plus de 5% de la population dans la grande majorité des pays a un revenu compris dans cette fourchette; c'est le cas de la Suisse³. Cela implique, bien entendu, que seuil et taux de pauvreté sont liés et qu'un déplacement, même modeste, de l'un peut entraîner une variation de l'autre.

Le seuil de pauvreté

En bref, la difficulté de définir un seuil de pauvreté en Suisse réside dans le fait, d'une

1 Esping-Andersen (1999) et Krugman (1990).

2 Le revenu médian est un revenu tel que la moitié de la population a un revenu (équivalent) supérieur et l'autre moitié un revenu équivalent inférieur. Afin de pouvoir comparer entre eux des ménages de taille différente, les revenus qui y sont perçus sont transformés en un montant qu'une personne vivant seule devrait posséder pour jouir d'un niveau de bien-être identique.

3 Förster et Mira d'Ercole (2005).

4 Eurostat (2005).

5 Atkinson et al. (2002).

6 Cet indicateur sera publié dans un avenir proche par l'OFS.



Eric Crettaz
Office fédéral de
la statistique (OFS),
Neuchâtel

part, qu'il ne s'agit pas de déterminer un seuil de survie matérielle, mais un niveau de revenu décent permettant une vie socialement intégrée, et, d'autre part, que la distribution des revenus est très dense dans la zone où on cherche à établir un tel niveau de vie décent.

Afin de ne pas fixer le seuil de façon arbitraire, il nous faut donc une valeur de référence largement acceptée. L'une des rares grandeurs ayant du sens pour cette problématique découle des normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (Csias). C'est sur elles que se base l'attribution des prestations d'aide sociale au niveau cantonal et communal. Ce qui nous intéresse plus spécifiquement est que ces critères déterminent le montant financier et les prestations nécessaires pour vivre de façon décente et socialement intégrée en Suisse (alimentation, vêtements, logement, soins médicaux, assurances, transports, communication, etc.). Le seuil de pauvreté utilisable à des fins statistiques dérive de ces chiffres. Comme les normes de la Csias n'ont pas pour but de mesurer la pauvreté, nous devons formuler un certain nombre d'hypothèses pour les rendre opérationnelles et en dériver une grandeur statistiquement utilisable. On définit de ce fait un seuil dit absolu, soit un niveau de revenu minimal fixe (maintenu constant en termes réels, comme nous le verrons ci-dessous) nécessaire pour mener une vie digne et socialement intégrée en Suisse.

Compte tenu de la complexité de la tâche, on a parfois proposé des seuils dits *relatifs*, qui mesurent le *risque de pauvreté*, pour utiliser la terminologie de l'Office statistique de l'Union

européenne⁴; que ce risque se matérialise ou non est une autre question⁵. La grandeur de référence se situe souvent à 60% du revenu médian⁶. Toutefois, pour avoir une vue d'ensemble, il est souhaitable de ne pas se concentrer uniquement sur le risque de tomber dans la pauvreté (seuil relatif), mais également de savoir qui vit effectivement cette situation (seuil absolu).

Le mode de calcul en Suisse

Plusieurs éléments sont définis comme faisant partie du minimum social, notamment:

- les coûts du logement, principalement le loyer, qui doit se situer dans les prix du marché immobilier local;
- un forfait pour l'entretien qui concerne les principaux postes de dépenses: nourriture, boissons, vêtements, chaussures, frais de santé, consommation d'énergie, produits d'entretien, frais de transport, communications à distance, soins corporels, formation, quelques loisirs, etc.;
- frais médicaux de base, en particulier les primes de caisse-maladie obligatoires.

Les loyers

Afin de tenir compte des réalités du marché du logement et des indications fournies par l'Enquête suisse sur la population active (Espa), le loyer moyen (avec charges) est calculé après suppression des déciles supérieur (logements de «lux») et inférieur (loyers peu, voire pas disponibles sur le marché). Ces valeurs sont multipliées par un indice cantonal, dérivé de l'Enquête de structure sur les loyers (2003) et variant entre 0,73 et 1,33, pour tenir compte des différences cantonales. L'évolution des prix est prise en considération en multipliant chaque année les loyers moyens nationaux par l'indice des loyers de l'OFS.

Le forfait pour l'entretien

Ce montant varie en fonction de la taille du ménage. Là aussi, pour tenir compte de l'évolution des prix, nous avons utilisé un sous-indice de l'indice des prix à la consommation qui contient les biens et services pris en compte par la Csias.

La prime de caisse-maladie obligatoire

Nous nous référons aux statistiques de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) qui calcule, pour chaque canton, une prime moyenne pour l'assurance de base obligatoire (pour une franchise s'élevant à 300 francs, avec prestations en cas d'accident). Ces montants sont donnés pour les adultes, les jeunes de 18 à 25 ans et les enfants. La franchise n'est pas incluse dans le seuil de pauvreté.

Encadré 1

Seuil de pauvreté: définitions et base de données

Le *seuil de pauvreté* est déterminé par la somme:

Forfait pour l'entretien + loyer + primes de caisse-maladie + 100 francs par personne ayant 16 ans révolus dans le foyer (en supprimant cette dernière composante de 100 francs, on obtient un seuil de privation monétaire sévère).

À titre indicatif, en moyenne nationale pour 2005 (valeur théorique, puisque, en fait, on détermine un seuil pour chaque canton), on obtient un seuil de 2200 francs pour une personne vivant seule et 4600 francs pour un couple avec deux enfants^a.

Toute personne âgée de 20 à 59 ans vivant dans un ménage dont le revenu, après déduction des cotisations d'assurances sociales (AVS, AI, assurance-chômage, deuxième pilier, APG, etc.) et des impôts, se situe en dessous du seuil de pauvreté est considérée comme pauvre. Toute personne active occupée vivant dans un ménage dont le volume cumulé de travail de ses membres s'élève à au moins 36 heures par semaine et qui

répond aux critères énoncés précédemment peut être considérée comme un actif pauvre.

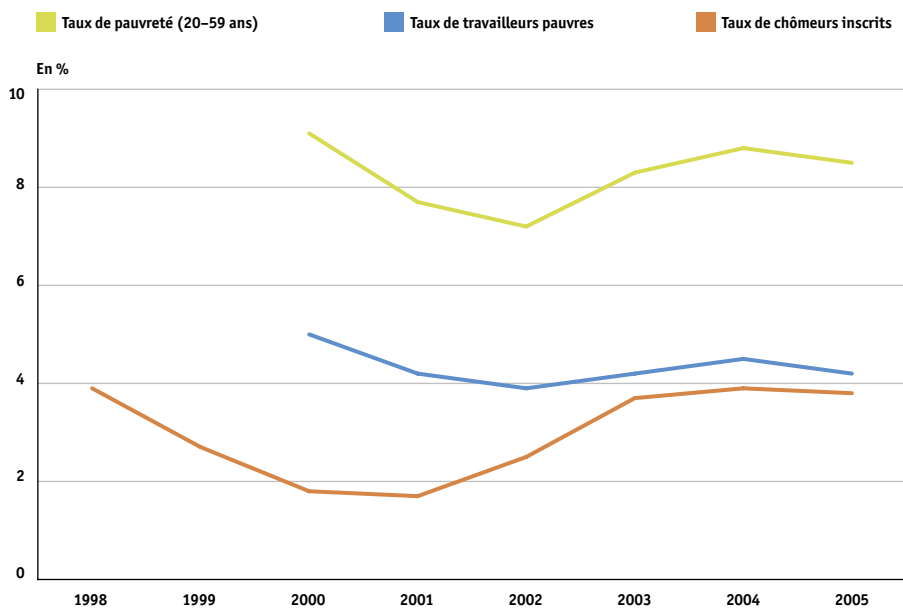
Notons un fait très important: *nos calculs ne peuvent pas être appliqués*, pour des raisons méthodologiques, au secteur primaire (agriculture). Les indicateurs utilisés ne reflètent pas correctement le niveau de vie de ce secteur particulier, dont la structure des dépenses est atypique.

Les données utilisées sont celles de l'Enquête suisse sur la population active (Espa), réalisée chaque année depuis 1991 auprès d'un échantillon représentatif de la population résidente permanente. En 2005, par exemple, 51 791 personnes ont participé à l'Espa, et 17 330 ont pu être prises en compte, parce qu'elles remplissaient les critères requis (entre 20 et 59 ans, actives, ayant indiqué le revenu de leur ménage).

a Les calculs détaillés se trouvent dans la dernière publication de l'OFS.

Graphique 1

Évolution du taux de pauvreté des personnes en âge d'être actives, du taux de travailleurs pauvres et du taux de chômage (chômeurs inscrits), 2000-2005, en %



Source: ESPA (2000-2005), SECO/La Vie économique

En outre, comme nous l'avons indiqué plus haut, la distribution des revenus est très dense dans la «zone» qui nous intéresse. Pour répondre à cette difficulté, nous nous proposons de définir un *intervalle* de pauvreté. Pour ce faire, on définit une borne inférieure composée du forfait pour l'entretien, du loyer et de la prime de base de la caisse-maladie. On obtient ainsi ce que nous appelons un *seuil de privation monétaire sévère*. Pour définir la borne supérieure de cet intervalle de pauvreté, on ajoute 100 francs par membre du foyer âgé de 16 ans et plus, afin de tenir compte des quelques éventuelles dépenses supplémentaires (par exemple certaines primes d'assurances non couvertes par les montants ci-dessus). On définit ainsi le seuil de pauvreté à proprement parler. Celui-ci est adapté d'une année à l'autre en recourant à l'indice des prix à la consommation de l'OFS.

Résultats

Le *graphique 1* représente l'évolution du taux de pauvreté des personnes en âge d'être actives et celle du taux de travailleurs pauvres (personnes actives occupées vivant dans un ménage cumulant au moins 36 heures de travail par semaine, en anglais «working poors»).

Le taux de pauvreté des 20-59 ans a oscillé entre 7,2 et 9,1% pendant cette première moitié de décennie (et le taux de privation monétaire sévère entre 5,9 et 7,5% sur la même période). Le taux de travailleurs pauvres se situe

dans une fourchette allant de 3,9 à 5,0% pour la même période. Après une baisse prononcée entre 2000 et 2002, attribuable en grande partie à une conjoncture favorable, le taux de pauvreté des personnes en âge d'être actives s'est stabilisé aux environs de 8,5 à 9% et celui des travailleurs pauvres à quelque 4-4,5%

Un taux de pauvreté de 8,5% (1 personne sur 12 environ) en 2005 représente 360 000 personnes âgées de 20 à 59 ans. Un taux de travailleurs pauvres de 4,2% (1 actif sur 24 environ) représente 125 000 personnes actives. Les travailleurs pauvres représentent ainsi 35% des pauvres dans la tranche d'âge allant de 20 à 59 ans. Ceci démontre qu'un emploi à plein temps (au moins) au sein du ménage réduit fortement la pauvreté mais ne constitue pas un antidote pour une minorité de travailleurs.

Les principaux groupes à risque parmi les travailleurs pauvres

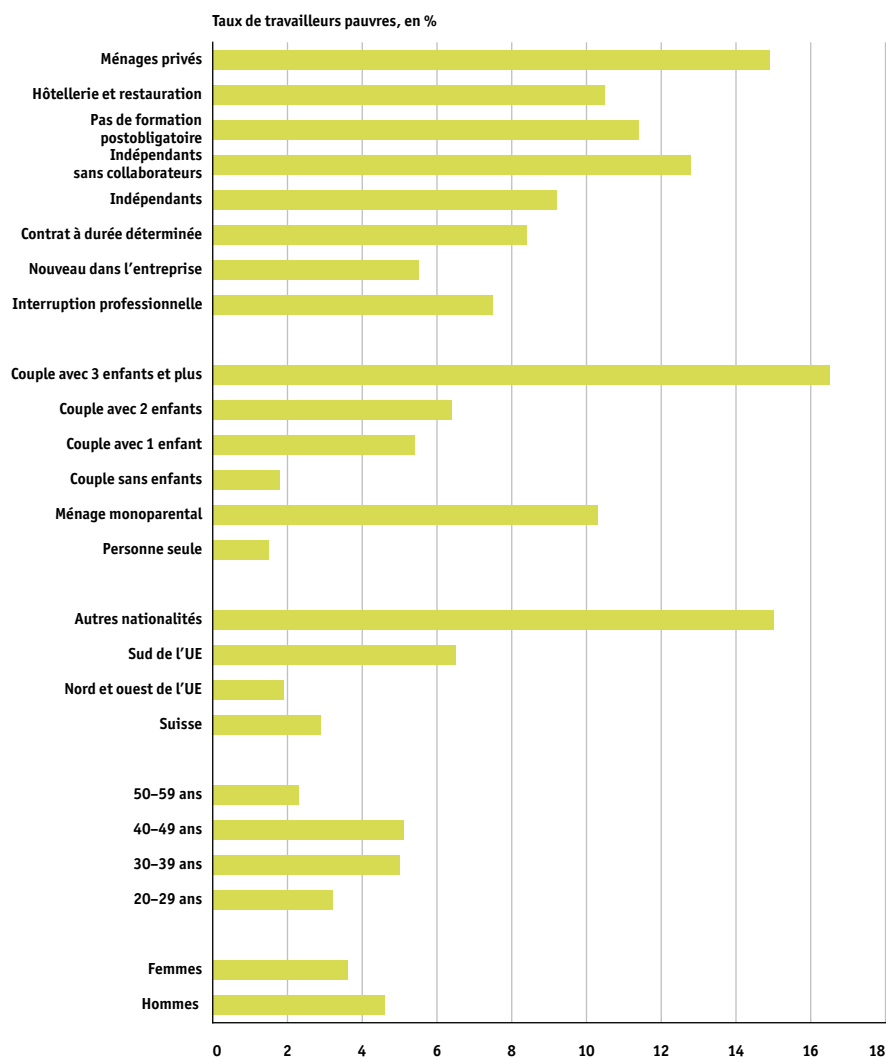
Après avoir quantifié le phénomène des travailleurs pauvres et décrit son évolution de 2000 à 2005, il s'agit encore d'identifier les groupes à risque, c'est-à-dire le profil sociodémographique et socioprofessionnel des personnes les plus exposées à la pauvreté laborieuse. Les résultats sont présentés dans le *graphique 2*.

On constate que les *hommes* font plus souvent partie des travailleurs pauvres que les femmes, alors même que celles-ci ont plus de risques de tomber dans la pauvreté entre 20 et 59 ans: 10,0% contre 7,2% pour les hommes⁷. Ce résultat apparemment contre-intuitif s'explique de la façon suivante: dans les couples où on trouve une femme active occupée, le conjoint est en règle générale actif professionnellement. La situation inverse est moins fréquente. Ceci concorde avec le constat déjà émis dans d'autres pays que le revenu professionnel des femmes est beaucoup plus fréquemment un «appoint» pour le ménage, ce qui pose évidemment la question de l'indépendance économique des femmes, notamment en cas de séparation.

Avoir des enfants présente un risque accru: on constate clairement que les travailleurs vivant dans un ménage monoparental ont une probabilité nettement plus élevée d'être exposés à la pauvreté que ceux vivant seuls. Il en va de même pour les actifs occupés vivant en couple sans enfants dont la probabilité de tomber dans la pauvreté est beaucoup plus faible que si des enfants sont présents. On constate surtout une très nette augmentation du problème à partir du troisième enfant. Donc le divorce, d'une part, et avoir un troisième enfant, d'autre part, constituent deux facteurs de risque importants.

7 Les calculs incluent tous les actifs pauvres ainsi que les non-actifs.

Graphique 2

Taux de travailleurs pauvres dans les principaux groupes sociodémographiques et socioprofessionnels, 2005, en %


Exemple de lecture: parmi les travailleurs vivant dans un ménage monoparental disposant au moins d'un emploi à 90%, 10,3% sont considérés comme pauvres.

Source: ESPA (2005)/La Vie économique

Les personnes de nationalité étrangère sont 2,9 fois plus exposées que les Suisses à la pauvreté laborieuse. Elles sont, entre autres, beaucoup plus souvent dépourvues de formation postobligatoire et elles travaillent plus fréquemment dans des branches où les salaires sont bas. Notons que des différences énormes existent au sein de la population étrangère: les Européens du Nord et de l'Ouest sont moins exposés que les Suisses (1,9%), alors que les non-Européens le sont très nettement plus (15%).

Certaines situations professionnelles augmentent la probabilité d'être un travailleur pauvre comme le fait d'avoir interrompu sa carrière professionnelle (7,5%) ou d'être nouveau dans l'entreprise (5,5%), depuis moins d'une année dans les deux cas. Avoir un contrat à durée déterminée pour un salarié augmente nettement la probabilité d'être un travailleur pauvre: 8,4% contre 3,4% pour

l'ensemble des salariés. Ces derniers connaissent un taux de pauvreté bien plus faible que les indépendants (9,2%), en particulier ceux sans collaborateurs (12,8%).

La formation professionnelle joue un rôle très important. Le taux de pauvreté parmi les actifs occupés qui n'ont achevé que la scolarité obligatoire est 2,7 fois plus élevé que la moyenne (11,4%). À titre de comparaison, les personnes ayant obtenu un certificat fédéral de capacité (apprentissage) ont un taux de travailleurs pauvres dans la moyenne (4,2%), alors que celui des universitaires est très faible (1,6%).

Enfin, deux secteurs économiques sont particulièrement exposés: l'hôtellerie-restauration et surtout le travail auprès des ménages privés. Le taux de travailleurs pauvres y est nettement supérieur à la moyenne (10,5% et 14,9% respectivement). Plus surprenant, le secteur de la construction est aussi touché (7,6%); or il est connu pour avoir un faible taux d'emplois à bas salaire. Ceci signifie donc que ces travailleurs disposent, certes, d'un assez bon salaire mais celui-ci ne permet pas de couvrir les besoins du ménage. Cela provient vraisemblablement du pourcentage très élevé d'hommes dans ce secteur (89,2% selon la Statistique de l'emploi de l'OFS); ces derniers étant plus touchés par la pauvreté laborieuse que les femmes, car, comme nous l'avons expliqué plus haut, le salaire de la femme (si elle exerce une activité rémunérée) dans le couple constitue plus souvent que celui de l'homme un appoint.

Encadré 2

Références

- Atkinson Tony, Cantillon Bea, Marlier Eric et Nolan Brian, *Social Indicators. The EU and Social Inclusion*, Oxford, 2002, Oxford University Press.
- Esping-Andersen Gosta, *Social Foundations of Postindustrial Economies*, Oxford, 1999, Oxford University Press.
- Eurostat, *Income Poverty and Social Exclusion in the EU25, Statistics in Focus, Issue 13/2005*, Luxembourg, 2005, European Communities.
- Förster Michael et Mira d'Ercole Marco, *Income distribution and Poverty in OECD Countries in the Second Half of the 1990s*, OECD Social, Employment and Migration Working Papers No 22, Paris, 2005, OCDE.
- Krugman Paul, *The Age of Diminished Expectations: US Economic Policy in the 1990s*, Cambridge Mass., London, 1990, The MIT Press.
- Office fédéral de la statistique, *La pauvreté des personnes en âge de travailler. Taux de pauvreté et de working poor parmi les personnes âgées de 20 à 59 ans, en Suisse, entre 2000 et 2005*, Neuchâtel, 2007.